

PARACHA A'HARÉ MOT - אַחֲרֵי מוֹת

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente
JERUSALEM Entrée: 18h40 • Sortie :20h01 PARIS-IDF:20h51 •22h06 Tel-Aviv 19h03 •20h04
Marseille 20h24•21h32 Miami 19h35•20h31 Alameda (USA)19h43• 20h46 Palerme 19h41•20h44

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Dans la paracha A'haré-Mot, D-ieu met en garde contre toute entrée intempestive dans le sanctuaire, à la suite du décès de Nadav et Avihou. Seul le Cohen Gadol (le Grand Prêtre) peut à Yom Kippour pénétrer dans le Saint des Saints pour y offrir l'encens. La paracha décrit en détail le cérémonial dans le Temple du jour de Yom Kippour, et en particulier, elle décrit le tirage au sort qui permettait de désigner, parmi deux boucs, celui qui sera offert dans le Temple et celui qui sera envoyé dans le désert pour y expier les fautes d'Israël. Elle se termine par l'interdiction d'offrir des sacrifices dans un autre lieu que le Temple, l'interdit formel de la Torah de consommer du sang, et l'interdiction des relations interdites (inceste, adultère, etc..).

« La Torah n'est pas comme l'oxygène, qui permet seulement de vivre ; la Torah est la vie elle-même. »
(Le rav Barou'h Ber)

« Car en ce jour-là, il fera propitiation sur vous pour vous purifier, de tous vos péchés vous vous purifierez devant Hachem. » (A'haré Mot 16,30)

Ce verset parle du jour du 'grand pardon', Yom kippour, et le Gour Aryeh (Bamidbar 20 :1) rapporte que la mort des justes est comparée à ce jour (Yom Kippour) dans sa capacité d'expiation.

Le Talmud enseigne (guemara Ketouvt 103b) que lorsque Rabbi Yehouda HaNassi (aussi appelé 'Rabbi') quitta ce monde, un morceau de papier tomba du ciel. Il y était indiqué que tous les présents au moment de sa mort mériteraient une part dans le monde à venir.

Bien que le niveau de sainteté et de spiritualité de Rabbi soit immense, pourquoi ne trouvons-nous pas d'épisodes similaires lors de la disparition d'autres justes ?

Rav Yitzhak Elchanan Spector de répondre que dans la Guemara Yoma (85b) apparait différents avis concernant l'expiation effectuée par Yom Kippour : Rabbi soutient que la sainteté du jour provoque intrinsèquement l'expiation et le pardon pour tous, alors que les autres Rabbis soutiennent que Yom Kippour n'est efficace que lorsqu'il est combiné avec la confession et la repentance de ses méfaits.

Bien que la Halacha soit tranchée suivant la majorité, par respect pour l'honneur de Rabbi, sa mort fut traitée conformément à son opinion, et tous ceux qui étaient présents reçurent le pardon, même s'ils ne s'étaient pas repentis...

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°440 Claude Eliahou Benichou)

Ce Chabat nous Bénirons B'HM le mois de Yiar
Roch H'odech Yiar: Mardi 7 au soir, Mercredi 8 et Jeudi 9 Mai 2024

« Hachem parla à Mochè, après la mort des deux fils de Aharon (qui), en s'approchant devant Hachem, sont morts. »

(A'haré Mot 16,1)

D'après le Zohar, dans le premier verset de notre paracha, la double mention de la mort des fils d'Aaron représente une double perte : ils sont morts et, comme ils voulurent rester célibataires (Vayikra Rabba 20,9) et ne laissèrent pas de postérité, leur perte est définitive.

Les fils d'Aaron étaient fils du grand-prêtre, neveux du chef de la nation, leur rang et leur lignage étaient hors du commun. Ils pensaient qu'il convenait d'attendre la naissance de filles dans les familles de leurs frères Elazar et Itamar, afin de les prendre pour épouses. Mais Hachem réprouva leur attitude (Tiferet Tsion).

La michna (Yébamot 61b) enseigne qu'une personne ne peut pas s'abstenir de procréer (pour des raisons valables et après autorisation d'un Rav compétent n.d.l.r) à moins d'avoir déjà engendré au moins 2 garçons (selon Beit Chamaï), ou au moins un garçon et une fille (selon le Beit Hillel). La guemara (Chabat 31a) dit que l'une des questions que l'on posera à une personne après sa mort est : "vous êtes-vous affairé dans la procréation" (assakta bépir'ya vériv'ya) ?

Si pour certains cela ne demande pas beaucoup d'efforts, il n'en est pas de même pour d'autres. Certaines personnes passent des années à consulter des médecins et à essayer divers traitements pour avoir des enfants. C'est pourquoi le terme "assakta" est utilisé, c'est-à-dire être activement impliqué et engagé dans ce domaine. Celui qui fait un effort dans ce domaine pourra répondre par l'affirmative à cette question.

Le Maharcha (Chabat 31a) suggère que par cette question ("assakta bépir'ya vériv'ya") on demande à la personne si elle a facilité la procréation, en aidant les moins fortunées, comme les orphelins, à trouver des partenaires ou/et à pouvoir se marier.

La raison de vouloir des enfants ne doit pas émaner d'un désir personnel mais pour l'accomplissement de la volonté d'Hachem.

Concernant les couples qui malgré leurs efforts n'ont pas d'enfants dans ce monde, le Maharam Galanti (voir aussi le 'Hida dans Pessa'h Einayim - Sota chap.1) déclare : « Les relations (entre un homme et sa femme) faites en l'honneur d'Hachem ne sont pas perdues, elles donnent naissance à des enfants dans le Gan Eden. Dans le monde à Venir, les parents rencontreront ces enfants ». (Source adaptation Aux Délices de la Torah)

« Le véritable amour, c'est lorsque 2 personnes ne font qu'un, tout en restant deux. »

(Rabbi Ména'hem Mendel de Kotzk)

« ..., il confessera sur lui tous les crimes des fils d'Israël et toutes leurs transgressions selon leurs péchés, ... » (A'haré Mot 16,21)

Nous connaissons le célèbre enseignement de nos maîtres selon lequel « tous les membres du peuple d'Israël sont garants les uns des autres ».

Il arrive (à D.ieu ne Plaise) qu'un mauvais décret soit décrété sur tout Israël, et par le mérite du repentir d'une seule personne, Hachem annule le mauvais décret, car son repentir fait germer des réflexions de repentir dans les cœurs des autres membres du peuple d'Israël, et ils ne méritent plus ce mauvais décret.

Le Gaon auteur du livre H'inouh' Beit Yéhouda atteste avoir entendu de la bouche de son maître le H'ozé de Lublin qu'il n'est pas donné à chacun d'aller dans des synagogues ou dans la rue pour ramener les gens dans le droit chemin et les motiver à se repentir vers Hachem.

Malgré tout, lorsque quelqu'un est assis et étudie la Torah de façon désintéressée au nom de tout le peuple d'Israël, il introduit des réflexions de repentir dans les cœurs d'autres membres du peuple juif, et il accomplit ainsi le commandement de la réprimande.

Chacune de nos actions compte pour tout notre peuple dans son ensemble. Il nous faire encore et toujours un peu plus d'effort... (Source adaptation hevratpinto org)

« Vous garderez mes statuts et mes ordonnances, que l'homme fera et il vivra par eux, je suis Hachem. » (A'haré Mot 18,5)

Rachi commente "et il vivra par eux" : « *Dans le monde à venir. Car si tu disais qu'il s'agit de ce monde-ci, l'homme n'est-il pas mortel ?* »

Selon le sens littéral du verset, l'accomplissement des mitsvots procure à son auteur dans ce monde, la quiétude et les conditions idéales de longévité. Et de fait, nos sages en dressent une liste impressionnante (cf Métsouvé Vé'ossé, volume 2, pages 167- 197) comme par exemple : arriver au Beth Haknesset arriver avant l'heure des prières et y rester après les prières pour prier davantage ou étudier (Talmud Brakhot 8a), accomplir la Mitsva de Tsédaka suivant les lois du Choul'han 'Aroukh, accomplir la Mitsva de « Kiboud Av Vaème » - le respect des parents, juger son prochain en lui accordant le bénéfice du doute (Kolbo, chapitre 118), inviter des personnes nécessiteuses à sa table (Kolbo, ibid), prendre garde à la Mitsva de Bal Tach'hit (Talmud Baba Kama 91b), respecter les lois de Chmirat Halachone et ne pas dire de Lachone Hara', etc... Comment comprendre alors le commentaire de Rachi selon lequel cela se rapporte au monde futur ?

Le Ramban (A'haré Mot 18,4) sur les mots « *et il vivra par eux* » explique que plus nous vivons pour accomplir les mitsvot, plus les mitsvot nous donneront de la vie.

Il décrit 4 niveaux d'observance des mitsvots.

Le niveau le plus bas consiste à les accomplir afin de recevoir une récompense.

Le niveau suivant consiste à les accomplir par crainte et pour augmenter sa part dans le monde à Venir. Le 3em niveau consiste à accomplir les mitsvot par amour d'Hachem tout en restant impliqué dans la matérialité.

Quant au niveau le plus élevé, c'est celui d'une personne qui s'identifie complètement à son âme et dont le seul objectif est d'accomplir des mitsvot. Sa néchama, qui est éternelle, ayant la priorité sur son corps, elle permet alors à celui-ci de devenir également éternel.

Plus un homme accomplit de mitsvots avec son corps matériel, plus son corps sera saint et éternel. Il bénéficiera certes dans ce monde des bénédictions liées aux mitsvots accomplies, mais élèvera également la matérialité de son corps pour l'éternité. Il est notoire dans l'histoire du peuple juif, que lorsque des saints furent déterrés après de nombreuses années, à la stupéfaction de tous, ce furent des corps entiers ou presque qui furent exhumés. Le corps est le véhicule de l'âme, plus on élève l'âme, plus le corps sera saint.

(Source adaptation Aux Délices de la Torah)

« Avant de prier, je prie pour être capable de prier correctement. »
(le Divré 'Haïm – rabbi 'Haïm Halberstam de Tszanz)

Nous entrerons ce Mardi 7 Mai à la sortie des étoiles dans le mois de IYAR :

-Le mois d'Iyar est un mois propice à la guérison car il constitue les initiales de "Ani Hachem Rofeh'a" (Je suis l'éternel ton Médecin)

-Le mois d'Iyar est également un mois propice à la Parnassa car c'est en Iyar que les Bné-Israël commencèrent à recevoir la Manne (le 'pain' Céleste) dans le désert.

-Le mois d'Iyar est un mois très spécial car c'est Le seul mois où nous accomplissons chaque jour une mitsva (Le compte du omer)

La Période du Omer

Durant la période allant de Pesssa'h aux 33 jours suivants, nous sommes en deuil en souvenir de la disparition de 24000 élèves de Rabbi Akiva. Ils moururent d'une épidémie car ils ne se respectaient pas les uns les autres (ils ne faisaient pas cas les uns des autres).

Les interdits jusqu'au 33em jour ('Lag Baomer' -ג' =valeur numérique 33) sont:

-Ne pas se marier, ne pas se couper les cheveux ni se raser la barbe (certains pensent que c'est autorisé le jour de Yom Haatsmaout, mais les décisionnaires orthodoxes s'y opposent).

-Il est recommandé de ne pas porter un nouvel habit (benediction 'Chéé'héyanou') à partir du mois de Yiar. Si il y a un réel besoin, il sera permis de le porter la veille de Chabat.

Pour une Simh'a (Bar mitzva ou Brit Mila ayant lieu dans la période du Omer) cela est permis.

- Il est interdit d'écouter la musique hassidique durant toute cette période à l'exception des chansons sans instruments de musique. Il est évident que d'écouter d'autres types de musique est entièrement prohibé (même sans instruments de musique) durant cette période.

« Toute la construction du peuple juif repose sur le combat contre le désespoir. En effet, Avraham notre patriarche âgé de 100 ans et son épouse Sarah notre matriarche étaient stériles. Ils auraient dû succomber au désespoir face à l'idée d'avoir une descendance. Cependant, ils ne perdirent jamais espoir et grâce à leur foi inébranlable, ils méritèrent de donner naissance à Its'hak et à toute sa postérité. »
(Rabbi Tsadok haCohen - Divré Sofrim - ot 16)

Le Décompte du Omer

Pendant les 49 jours séparant Pessa'h de Chavouot, nous comptons le 'Omer' en souvenir de l'offrande du même nom que nous apportions au Beth-Hamikdash à l'issue des 7 semaines qui séparent ces 2 fêtes.

Hachem manifeste dans chacun de ces jours un 'comportement particulier' (également appelé Séfira ou Midda). Ainsi est-il propice pour nous d'améliorer chaque jour un élément de notre Avodat Hachem en rapport avec ce comportement (h'essed, gvoura, tiferet etc..).

Cette période est préparatoire au Don de la Torah, qui se renouvelle chaque année à Chavouot.

Quelques règles :

Le moment de la Séfira (compte) : Selon la loi stricte, on compte dès le coucher du soleil, mais à priori, il est juste d'être rigoureux et de compter à la sortie des étoiles. Si le compte a été omis la nuit, on comptera l'Omer pendant le jour, sans dire la bénédiction (on ne rappellera que le jour concerné).

C'est une bonne coutume de compter l'Omer chaque matin après la prière, sans bénédiction, de sorte que celui qui l'aurait oubliée la nuit précédente, le compte pendant le jour et puisse ensuite continuer à compter avec la bénédiction.

Donner du mérite à de nombreuses personnes : pendant les jours de la Séfira, il existe une belle coutume dans de nombreuses communautés, suivant laquelle on lit le Traité des Pères (Pirké Avot) et on écoute de la bouche d'un Maître en Torah un cours entre Min'ha et Arvit (prières de l'après-midi et de la nuit) jusqu'à la sortie des étoiles.

On priera alors Arvit et on comptera l'Omer. Par ce mérite, le public voudra peut-être continuer toute l'année cet usage, car il est admis qu'une Mitsva en entraîne une autre. Chaque personne qui entraîne ses frères à accumuler des mérites est assurée que la faute ne viendra pas par elle.

L'usage correct est que le 'Hazan ou le Rabbin de la communauté dise la bénédiction et compte l'Omer en premier. Puis ensuite le public le fera. Il est préférable d'agir ainsi pour éviter qu'une personne de l'assistance ne se trompe dans son compte.

Si un public termine de prier au crépuscule et que le 'Hazan sait que s'il ne compte pas de suite, une partie du public oubliera de compter, ce sera une Mitsva pour lui de compter de suite, sans attendre la sortie des étoiles.

Erreur dans le compte : si on a oublié de compter à la fois, la nuit et le lendemain dans la journée, on n'a plus le droit de continuer à compter en récitant la bénédiction.

La personne demandera alors à quelqu'un d'autre de l'associer par la pensée lors de la récitation de la bénédiction et elle comptera ensuite le jour (sans avoir dit elle-même la bénédiction au préalable). Dans le cas où on a seulement un doute, si on a compté ou pas la veille, on continuera à compter le lendemain en formulant la bénédiction habituelle.

Une personne qui a compté sans dire la bénédiction est quitte de la Mitsva mais n'a plus la possibilité de dire la bénédiction ce même soir. Par conséquent, si l'on demande : « Quel jour de l'Omer sommes-nous aujourd'hui ? », la réponse ne devra pas être : « Aujourd'hui, tel jour » (car cela revient à avoir déjà compté), mais la réponse devra être : « Hier, c'était tant... ». Et par cette réponse, on comprendra quel doit être le jour à compter. Si par erreur on a répondu :

« Aujourd'hui c'est tant et tant », le soir en question on ne dira pas la bénédiction. Cependant, si on n'a pas prononcé le mot "Aujourd'hui", on comptera en récitant la bénédiction.

Ces règles sont valables jusqu'au sixième jour du compte. A compter du septième jour, il faut aussi mentionner le nombre de semaines, et comme dans notre cas, on a répondu seulement le nombre de jours, il sera permis de compter avec bénédiction.

Initiation aux Mitsvot : c'est une Mitsva d'éduquer les petits à compter l'Omer avec bénédiction et même s'ils ont oublié de le faire un jour, ils continueront à compter en disant la bénédiction.

Les femmes sont exemptées de la Mitsva du compte de l'Omer. Si elles le désirent, elles pourront compter, mais sans bénédiction.

« chaque membre du peuple juif est responsable de tous les autres membres. Les actions de chaque individu n'affectent pas que lui-même, mais ont des ramifications sur l'ensemble du peuple juif. »

(le Ram'hal -Tomer Dévora)

PERKEI AVOTH

Les Maximes des Pères constituent un traité de la Michna divisée en 6 ordres. Il est de tradition d'en lire successivement un chapitre chaque Chabat après-midi, depuis le Chabat suivant immédiatement Pèssah jusqu'au Chabat précédant Chavouët.

CE CHABAT ON ETUDIE Le 1er chapitre de PIRKE-AVOT

Michna 1.5 « Yossef ben Yo'hanan de Jérusalem disait: Que ta maison soit grand-ouverte, que les pauvres soient des membres de ta maisonnée et n'abonde pas en conversation avec une femme. C'est dit au sujet de sa femme, à plus forte raison pour la femme d'un autre. D'où la déclaration des Sages : "tant qu'un homme abonde en conversation avec une femme, il se cause du mal, néglige les paroles de Torah et finira par hériter du Guéhinom". »

Un jeune marié comprit de cette michna qu'il devait parler le moins possible avec son épouse. Dans les premiers jours de vie commune, il ne s'adressa à elle que par des gestes ou des clins d'œil. Une semaine passée, la jeune mariée se plaint à son père de la conduite de son époux. Le père consulta Rav Yehochoua Leib Diskin qui lui promit de s'occuper personnellement de cette affaire. Il convoqua le jeune marié, et celui-ci se présenta tout tremblant dans la pièce où le Rav étudiait. Il y resta debout de nombreuses minutes, ne sachant que faire. Devait-il attendre que le

Rav termine son étude, attirer son attention ou simplement partir puisqu'apparemment le Rav ne souhaitait pas lui parler ! La crainte du maître le fit rester et il attendit silencieusement pendant deux heures au bout desquelles le Rav interrompit son étude pour appeler son épouse Sarah :

- « Sarah ! Assieds-toi et raconte-moi un peu ce que tu as fait ce matin ! »

- « Je suis allée au marché ! » répondit-elle.

- « Et qu'y as-tu acheté ?

- Des pommes de terre et des concombres.

- Et que cuisines-tu pour le déjeuner ?

- Je suis au milieu des préparatifs ! »

Après quoi le Rav remercia son épouse qui retourna à ses travaux, et il fit signe au jeune marié qu'il pouvait partir.

Des années plus tard, cet homme confia qu'il avait alors appris deux choses primordiales : Combien un homme se sent mal quand on ne lui parle pas et qu'on ne fait pas cas de lui, et que même un homme comparable à un ange par son étude et sa crainte du Ciel comme Rabbi Yehochoua Leib Diskin « peut » s'entretenir avec sa femme de sujets tout à fait ordinaires, tels que son programme de la journée...

(Récit adapté issu de "les Actions des Pères" de Rav David Haddad de Beer Chéva)

« Tomber dans la boue est normal.

Y rester est animal. »

(Rav 'Haïm Itshak CHAJKIN)

Petit geste, grand effet

Le Rav Landau, président du Tribunal Rabbinique de Bné-Brak, envoya en Argentine 26 Cho'hatim – sacrificateurs rituels. Ils logeaient dans un hôtel et faisaient chaque jour, l'aller-retour entre l'hôtel et l'abattoir. Un soir, de retour de leur lieu de travail, un responsable de l'hôtel les apostropha en leur faisant remarquer que l'un d'entre eux était absent ! L'étonnement des Cho'hatim était double : Comment n'avaient-ils pas remarqué l'absence de leur collègue et comment le responsable, lui, avait-il remarqué d'un coup d'œil cette absence d'une personne sur 26 !?

Ils retournèrent immédiatement aux abattoirs pour constater que leur collègue avait été oublié dans une chambre froide. Il fut immédiatement conduit à l'hôpital et put être sauvé. Quand on demanda au responsable de l'hôtel comment il avait remarqué son absence, il expliqua que c'était le seul des Cho'hatim qui lui disait bonjour !

Quant au Cho'heth oublié, il expliqua qu'il avait appris ce savoir-vivre du Rabbi de Loubavitch lui-même.

En visite chez le Rabbi, il avait remarqué que lorsqu'il sortait de son bureau pour monter dans sa voiture, il prenait toujours le temps de saluer le balayeur et le policier qui se trouvaient là...

(Source Adaptation issu de judaismenord.com)

CHABAT CHALOM OUMEVORA'H À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

("C'est Chabat, on ne peut pas crier ; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא ,

Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Franck Albert Avraham Ben Reine Malka Joha, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'ai Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, Moché ben Ida Rah'el, inon Chalom ben Sarah, David

itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israël Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Rabbi Efraïm ben Louna, Samy Azar ben Éma Laïla, Benjamin ben H'abiba véChlomo, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Huguette Rivka bat Priscillia, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : ןמנ!

Pour la libération des prisonniers, la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : ןמנ!

Léavidil, dédié à l'élévation de l'âme de: Rav Ephraïm Mol (30 Nissan 5783), Georges ben Alter véBrandla (18 Yiar 5783), Benjamin Haddad (19 Yiar 5783), Aviel Haddad (19 Yiar 5783), Rav Gershon Edelstein (10 Sivan 5783), Meir Tamri (10 Sivan 5783), Lia Ben-Nun (14 Sivan 5783), Ohad Dahan (14 Sivan 5783), Uri Yitzhak Iloz (14 Sivan 5783), Marc Nissim ben H'ouatou (27 Sivane 5783), Elisha Anteman (1er Tamouz 5783), Harel Masood (1er Tamouz 5783), Ofer Fairman (1er Tamouz 5783), Nachman Shmuel Mordoff (1er Tamouz 5783), Claude bat Raymond (1er Tamouz 5783), David Yehuda Izhak ben Moché véAmona (15 Tamouz 5783), Shilo Yossef Amir (17 Tamouz 5783), Alexandre ben Emeric (29 Tamouz 5783), Chen Amir (19 Av 5783), Sultana bat Rahel (29 Av 5783), Shay Nigreker (2 Eloul 5783), Aviad Nigreker (2 Eloul 5783), Batsheva Nagari (4 Elloul 5783), Aarone Henry Paul ben Sultana (6 Eloul 5783), Itsrak ben Ori (12 Eloul 5783), Tsipora Elissiane bat Chmoel (3 Tichri 5784), l'enfant Neoraï Refaël ben Naomie (15 Tichri 5784), Haïm Jean-Pierre ben Charles (18 Tichri 5784), Nathaniel Young (22 Tichri 5784), Nissim Levy (22 Tichri 5784), Ravid Katz (22 Tichri 5784), Tomer Yaakov Ahimas (22 Tichri 5784), Kiril Brodski (22 Tichri 5784), Shaked Dahan (22 Tichri 5784), Shani Gabbay (22 Tichri 5784), Céline Ben David Nagar (22 Tichri 5784), Matanya Alster (26 Tichri 5784), Omer Balva (6 Hechvan 5784), Yinon Fleishman (14 Hechvan 5784), Roei Wolf (16 Hechvan 5784), Lavi Lipshitz (16 Hechvan 5784), Eli-Emil Samolov (17 Hechvan 5784), Yair Nifousy (18 Hechvan 5784), Elhanan Klein (18 Hechvan 5784), Rav Eran Ash'har (21 Hechvan 5784), Meir Moyal (21 Hechvan 5784), Shahar Cohen Mivtach (22 Hechvan 5784), Ross Elisheva Rose Ida Lubin (22 Hechvan 5784), Roni Eshel (22 Hechvan 5784), Oren Goldin (22 Hechvan 5784), Gilad Rozenblit (22 Hechvan 5784), David (Dudi) Digma (23 Hechvan 5784), Shlomo Gurtovnik (23 Hechvan 5784), Eden Provisor (23 Hechvan 5784), Shachar Fridman (23 Hechvan 5784), Paul Kessler (23 Hechvan 5784), Noam Yossef Abou (24 Hechvan 5784), Yonatan Hazor (24 Hechvan 5784), Yaacov Ozeri (24 Hechvan 5784), Moshe Yedidia Leiter (27 Hechvan 5784), Matan Meir (27 Hechvan 5784), Yossef Yossi Haim (27 Hechvan 5784), Sergey Shmerkin (27 Hechvan 5784), Nathaniel Nati Harosh (27 Hechvan 5784), Noa Marciano (27 Hechvan 5784), Roei Marom (1 Kislev 5784), Raz Abulafia (1 Kislev 5784), Omri Yosef David (2 Tichri 5784), Yedidiya Asher Lev (2 Tichri 5784), Asaf Master (3 Tichri 5784), Kfir Itzhak Franco (3 Tichri 5784), Avraham Patna (3 Tichri 5784), Roy Biber (5 Tichri 5784), Binyamin Meir Erli (5 Tichri 5784), Yakir Bitton (5 Tichri 5784), Hen Yahalom (5 Tichri 5784) et Rani Tahan (5 Tichri 5784), Eytan Dishon (7 Kislev 5784), Arnon Moshe Avraham Benvenisti Vaspi (8 Kislev 5784), Ilya Senkin (8 Kislev 5784), Liron Snir (9 Kislev 5784), Eitan Dov Rosenzweig (9 Kislev 5784), Aschalwu Sama (20 Kislev 5784), Or Brandes (20 Kislev 5784), Guy Rafael ben Chlomo (28 Tevet 5784), Amichai Yisrael Yehoshua ben Marcy Spiegel (20 Tevet 5784), Arlette Simh'a bat Rivka (3 Nissan 5784), Gilles Chalom ben Victor H'aïm (8 Nissan 5784), Alégria Frih'a bat Alya (10 Nissan 5784), Paul ben Chmoel (22 Nissan 5784) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam: ןמנ!